



COMMUNE DE MANA

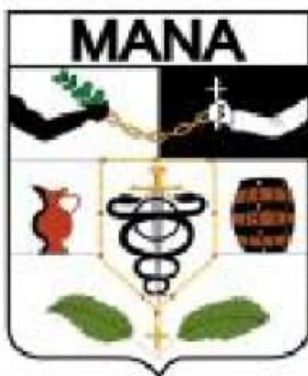
**1 Place Yves Patient
97360 MANA
Tel : 05.94.34.82.68**

Appel à Manifestation d'Intérêt

Cahier des Charges

**Objet : Création et gestion d'un Relais Petite Enfance sur le
territoire de la Commune de Mana**

Numéro de Réf : 001-26-AMI



Avis d'Appel Public à Manifestation d'Intérêt

1. Pouvoir adjudicateur :

Ville de Mana

1 Place Yves Patient - 97360 Mana

Téléphone : 05.94.34.82.68 - Fax : 05.94.34.84.18

Profil acheteur : <https://www.marches-securises.fr/>

2. **Objet :** Dans le cadre de sa politique publique en faveur de la petite enfance et de l'accompagnement des familles, la Commune de Mana engage une démarche visant à renforcer l'offre de services dédiés à l'accueil du jeune enfant sur son territoire. À ce titre, elle lance un Appel à Manifestation d'Intérêt en vue de la création et/ou de la gestion d'un Relais Petite Enfance (RPE).

3. **Procédure :** Appel à Manifestation d'Intérêt :

CREATION ET GESTION D'UN RELAIS PETITE ENFANCE

4. Renseignements d'ordre administratif :

a. **Contacts :**

Madame Nadège ELISME, DGA, DGS par Intérim – Direction Générale.

Courriel : nadege.elisme@mairie-mana.fr

Dossier de Consultation : téléchargeable via le profil acheteur :

<https://www.marches-securises.fr/>

b. **Calendrier de l'appel à manifestation d'intérêt :**

- Date d'envoi du présent avis à la publication : **jeudi 15 janvier 2026**
- Date limite de prise de contact : **09 février 2026**
- Date de remise des candidatures : **16 février 2026 – 12 h00**

Table des matières

Article 1 : Objet de l'appel à manifestation d'intérêt.....	3
Article 2 : Présentation générale du Relais Petite Enfance	3
Article 3 : Missions à destination des familles.....	3
Article 4 : Missions à destination des professionnels de l'accueil individuel.....	3
Article 5 : Actions collectives et animations	4
Article 6 : Territoire d'intervention et publics bénéficiaires	4
Article 7 : Structures éligibles	4
Article 8 : Contenu du dossier de candidature	4
Article 9 : Modalités d'examen des candidatures.....	4
Article 10 : Modalités de dépôt des candidatures.....	5
Article 11 : Suite de l'appel à manifestation d'intérêt	5

Article 1 : Objet de l'appel à manifestation d'intérêt

Dans le cadre de sa politique publique en faveur de la petite enfance et de l'accompagnement des familles, la Commune de Mana engage une démarche visant à renforcer l'offre de services dédiés à l'accueil du jeune enfant sur son territoire. À ce titre, elle lance un Appel à Manifestation d'Intérêt en vue de la création et/ou de la gestion d'un Relais Petite Enfance (RPE).

Le présent appel à manifestation d'intérêt a pour objectif d'identifier une structure qualifiée, disposant de compétences reconnues dans les domaines de la petite enfance, de l'accompagnement familial et de la gestion de services éducatifs, afin d'assurer la création, la mise en œuvre et la gestion du Relais Petite Enfance de Mana.

La collectivité recherche un partenaire capable d'élaborer un projet structuré, en adéquation avec les besoins du territoire, intégrant une démarche pédagogique solide et respectant les orientations définies par la Caisse d'Allocations Familiales. Cette structure devra démontrer sa capacité à concevoir un fonctionnement harmonieux, à proposer un accompagnement de qualité pour les familles et les professionnels, et à s'engager dans un partenariat durable avec la commune.

Article 2 : Présentation générale du Relais Petite Enfance

Le Relais Petite Enfance constitue un service public de proximité, gratuit et ouvert à tous, ayant pour vocation d'informer, d'orienter et d'accompagner les familles ainsi que les professionnels de l'accueil individuel du jeune enfant. Il s'inscrit dans le cadre des orientations nationales en matière de soutien à la parentalité et de développement des modes d'accueil, en lien avec les partenaires institutionnels compétents, notamment la Caisse d'Allocations Familiales et les services de Protection Maternelle et Infantile.

Article 3 : Missions à destination des familles

Le futur gestionnaire du Relais Petite Enfance a pour mission principale d'accompagner les parents et futurs parents dans leurs démarches liées à l'accueil de leurs enfants âgés de zéro à six ans. Il les informe sur les différents modes d'accueil existants sur le territoire communal, les aide à identifier une solution adaptée à leurs besoins et facilite la mise en relation avec les assistants maternels agréés ou les gardes d'enfants à domicile. Il contribue ainsi à sécuriser le parcours des familles et à favoriser un accueil de qualité pour les jeunes enfants.

Article 4 : Missions à destination des professionnels de l'accueil individuel

Le Relais Petite Enfance a également vocation à soutenir et à accompagner les professionnels de l'accueil individuel. Il les informe sur leur statut, leurs droits et obligations, les accompagne

dans l'exercice de leur activité et participe à leur professionnalisation. Il constitue un lieu ressource favorisant les échanges de pratiques, la réflexion collective et l'accès à des actions d'information ou de formation.

Article 5 : Actions collectives et animations

Par ailleurs, le Relais Petite Enfance organise des temps collectifs et des animations d'éveil destinés aux jeunes enfants accompagnés de leurs parents ou de leurs assistants maternels. Ces actions contribuent au développement, à la socialisation et à l'éveil des enfants, tout en favorisant les rencontres et les liens entre les différents acteurs de la petite enfance.

Article 6 : Territoire d'intervention et publics bénéficiaires

Le Relais Petite Enfance intervient sur l'ensemble du territoire de la Commune de Mana, au bénéfice des familles qui y résident et des professionnels de l'accueil individuel qui y exercent leur activité. Il participe également à l'observation des besoins locaux en matière de petite enfance et contribue à l'élaboration et à l'adaptation des politiques publiques communales dans ce domaine.

Article 7 : Structures éligibles

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt s'adresse aux associations, organismes publics ou parapublics, ainsi qu'à toute structure disposant de compétences reconnues et d'une expérience avérée dans le champ de la petite enfance. Les candidats devront démontrer leur capacité à assurer la gestion administrative, financière et opérationnelle d'un Relais Petite Enfance, ainsi que la mobilisation de personnel qualifié et expérimenté.

Article 8 : Contenu du dossier de candidature

Les structures intéressées sont invitées à transmettre un dossier de candidature comprenant :

- **Une identification du candidat ou de chacun des membres du groupement**
- Une présentation **libre** de la structure,
- Une note détaillée exposant le projet de Relais Petite Enfance proposé,
- Les modalités d'organisation et de fonctionnement envisagées,
- Les moyens humains et matériels mobilisés,
- Les partenariats pressentis,
- Un budget prévisionnel cohérent et argumenté
- Ainsi que toute référence utile attestant de l'expérience du porteur de projet.

Article 9 : Modalités d'examen des candidatures

Les candidatures seront examinées par la Commune de Mana au regard de la qualité et de la pertinence du projet proposé, de son adéquation aux besoins du territoire, des compétences et

de l'expérience du porteur de projet, ainsi que de la viabilité financière et organisationnelle du dispositif.

Article 10 : Modalités de dépôt des candidatures

Les dossiers de candidature devront être adressés à l'attention de Monsieur le Maire de la Commune de Mana, selon les modalités précisées par la collectivité :

Dépôt uniquement via le Profil Acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Date limite de candidature : 16 Février 2026 - 12H00

L'enveloppe devra impérativement porter la mention indiquant qu'il s'agit d'un **Appel à Manifestation d'Intérêt relatif au Relais Petite Enfance**, afin d'en permettre un traitement approprié et conforme aux procédures internes.

Article 11 : Suite de l'appel à manifestation d'intérêt

Le présent appel à manifestation d'intérêt a pour objet d'identifier une ou plusieurs structures susceptibles de porter un projet de création et de gestion du Relais Petite Enfance de la Commune de Mana.

Il ne constitue ni une procédure de marché public, ni une promesse de contractualisation.

À l'issue de l'examen des candidatures, la Commune de Mana pourra désigner un organisme retenu et engager avec celui-ci une phase d'échanges et d'approfondissement du projet.

Sous réserve des validations administratives et institutionnelles requises, cette phase pourra conduire à la conclusion d'une convention définissant les modalités de mise en œuvre, de financement, de suivi et d'évaluation du Relais Petite Enfance, ou, le cas échéant, au lancement d'une procédure ultérieure adaptée au cadre juridique applicable.

La Commune se réserve la possibilité de ne pas donner suite au présent appel à manifestation d'intérêt ou de modifier les modalités envisagées, sans que les candidats puissent prétendre à une quelconque indemnisation.

Fait à Mana, le 14 janvier 2026


Le Maire
Albéric BENTH